




Aménagements cyclables Intégration des EDPM

Gildas Bourven et **Joaquim HENRY**
Rennes Métropole **Cerema**

Aménagement cyclable : un sujet qui concerne aussi l'interurbain

 V85 VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	 TRAFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR) 		
		RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 À 4000		Bande cyclable ou trafic mixte	
	> 4000	Piste ou bande cyclable		Piste cyclable
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		
	1500 À 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000			
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 À 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	
	> 4000			
RÉGIME DE PRIORITÉ		À choisir selon le contexte		Prioritaire sur le trafic sécant

Aménagement cyclable : un sujet qui concerne aussi l'interurbain

Tableau d'aide à la décision (source : CEREMA, adaptée aux réalités du territoire de la Métropole).

VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	TRAFFIC MOTO-RISÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)		
		RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFFIC SUPÉRIEUR À 2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue
	2000 À 4000		Bande cyclable / trafic mixte / CVCB	Piste cyclable
	> 4000	Piste ou bande cyclable		
50 KM/H	<1500	Trafic mixte ou CVCB		
	1500 À 6000	Piste / bande cyclable ou CVCB		
	> 6000	Piste cyclable	Piste cyclable	Piste cyclable
>50 KM/H (hors agglo)	< 1000	Trafic mixte / CVCB	Piste cyclable / voie verte / CVCB	
	1000 à 4000	Piste cyclable/voie verte / bande cyclable / CVCB	Piste cyclable ou voie verte / CVCB	
	> 4000	Piste ou voie verte	Piste ou voie verte	
RÉGIME DE PRIORITÉ		À choisir selon le contexte		Prioritaire sur le trafic sécant

Réseau Express Vélo

CVCB : Chaussée à voie centrale banalisée

1 et 2: Hors agglomération, il est recommandé d'abaisser la vitesse maximale à 50 km/h pour un aménagement de CVCB.

EDPM : des usagers proches des cycles, mais beaucoup plus susceptibles de chuter

Réglementation

Les EDPM ont une réglementation proche de celle des vélos, mais leur circulation est davantage cantonnée aux aménagements cyclables, surtout en interurbain

Accidentalité

Considérablement plus de chutes que pour les vélos, forte sensibilité à l'aménagement et à l'état de la voirie.

Enjeux

La présence des EDPM renforce encore la nécessité de prévoir des aménagements cyclables réellement adaptés aux caractéristiques physiques de leurs usagers

=> Technicité des aménagements cyclables, comme pour les autres chaussées

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/8-recommandations-reussir-votre-piste-cyclable>

EDPM : des usagers proches des cycles, mais beaucoup plus susceptibles de chuter

Sur la ville de Rennes, le nombre d'usagers EDPM a beaucoup augmenté entre 2019 et 2024 :

Malgré l'absence de trottinette électrique en libre-service, en 2024, la part des EDPM représente ~ **9% du trafic vélo** contre un peu moins de 5% en 2019.

Or, sur la même période, le trafic vélo a augmenté de + 90%.

Sur la ville de Rennes, on estime ainsi que le trafic moyen journalier des EDPM est passé de ~ 2000 déplacements/j. en 2019 à près de 7000 déplacements/j. en 2024.

Exemple de règles technique : absence de seuils

- Fort enjeu de confort et de sécurité
- Traitement du fil d'eau possible sans seuil



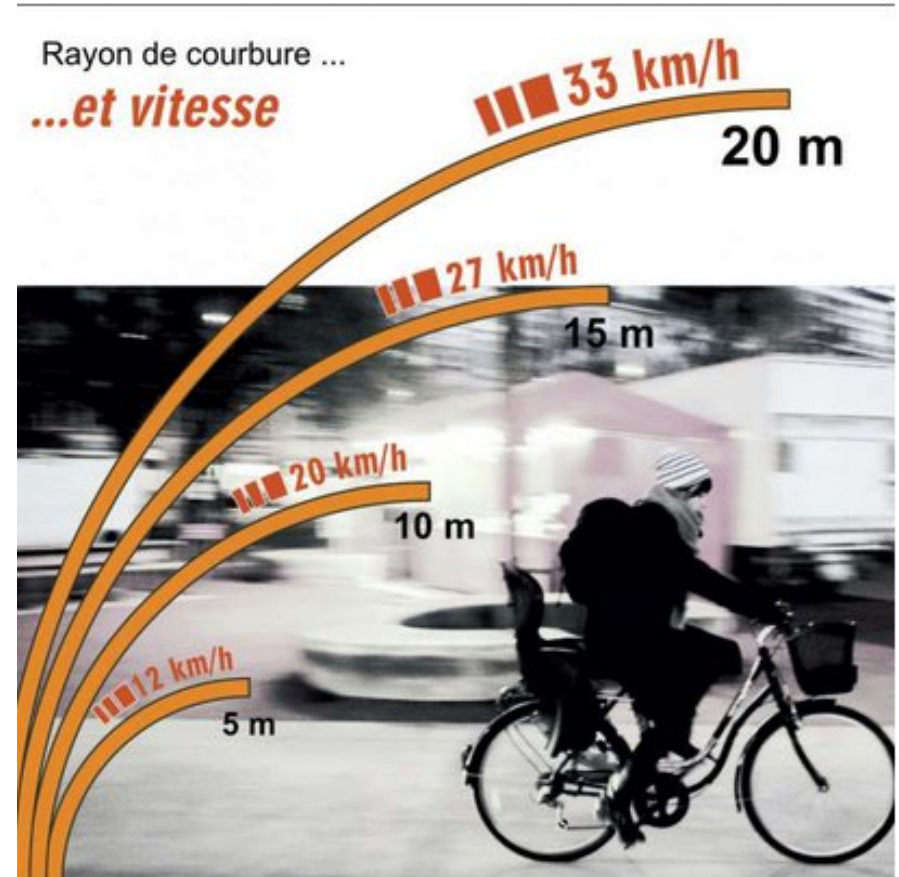
Exemple de règles technique : absence de seuils

- Exemple CD35

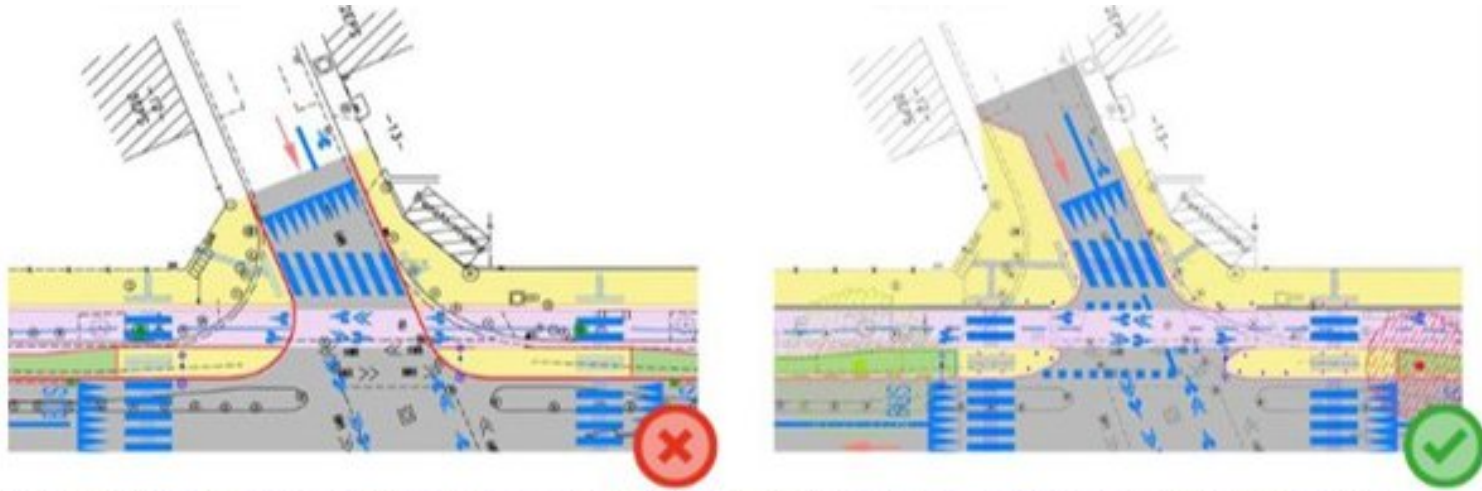


Exemple de règles technique : rayons de giration

- Même problématique que les autres chaussées
- Ni les vélos, ni les EDPM ne tournent à angle droit...



Exemple de règles technique : rayons de giration



Une réflexion spécifique sur les bordures facilite les mouvements tournants des cyclistes depuis et vers la piste cyclable, sans pour autant pénaliser les usages piétons (Source : CVIF)

@CVIF

Exemple de règles technique

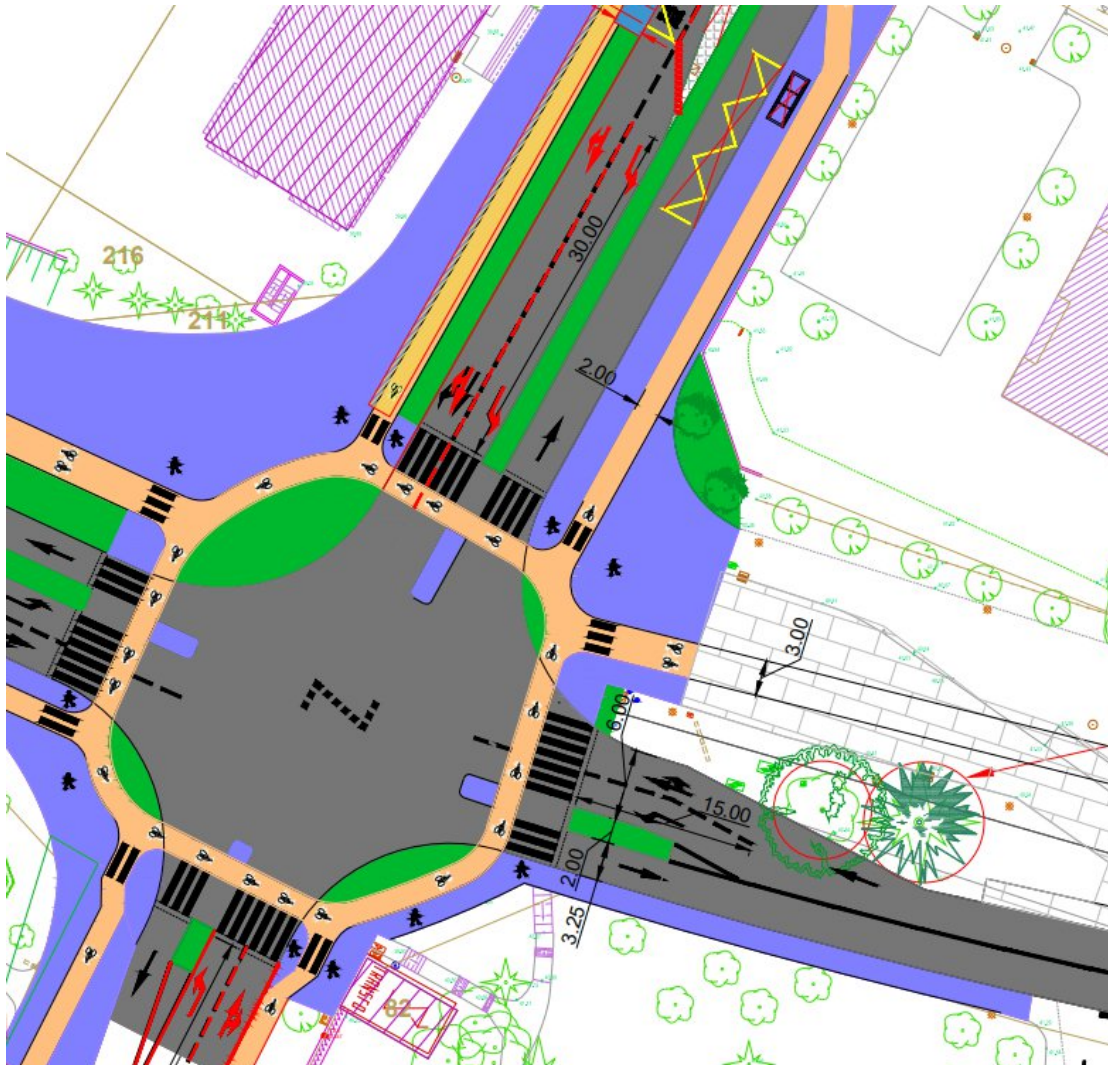
Depuis 5 ans, à Rennes

Réduction des conflits en intersections et carrefour :

optimisation des géométries pour limiter la vitesse des véhicules motorisés et marquage des itinéraires pour cycles et EDPM.

Sécurité : meilleure accroche sur sol mouillé grâce à la résine gravillonnée.

Exemple de règles technique



Merci de votre attention

Gildas Bourven

Rennes Métropole

Service Mobilité Urbaine

Mail : g.bourven@rennesmetropole.fr

Joaquim Henry

Cerema

Direction territoriale Ouest

Mail : joaquim.henry@cerema.fr

